



Conseil d'administration du 10 novembre 2022

Membres en exercice :

Nombre de membres présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2022-29
APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2023

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 27 octobre 2022, s'est tenu le 10 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331- 3 et R331-23 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts.

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Considérant les tableaux GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan annexées à la présente délibération,

Vu l'analyse du contrôleur budgétaire ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le budget initial de l'année 2023 :

Article 1 :

1) Les autorisations budgétaires suivantes :

➤ 30 ETP et 35,66 ETPT (dont 2,5 ETPT sous plafond et 3,16 ETPT Hors plafond)

➤ 4 463 315 € d'autorisation d'engagement dont :
2 275 000 € en enveloppe de personnel
1 127 690 € en enveloppe de fonctionnement
478 625 € en enveloppe d'intervention
582 000 € en enveloppe d'investissement

➤ 5 316 683 € de crédits de paiement dont :
2 275 000 € en enveloppe de personnel
1 425 736 € en enveloppe de fonctionnement
584 791 € en enveloppe d'intervention
1 031 156 € en enveloppe d'investissement

- 4 508 677 € de prévision de recettes
 - 808 006 € de déficit budgétaire
- 2) Les prévisions comptables suivantes :
- 773 675 € de résultat patrimonial
 - 473 675 € d'insuffisance d'autofinancement
 - 808 306 € de diminution du fond de roulement

Article 3 :


Les tableaux budgétaires GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

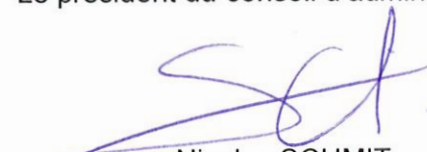
Fait à Arc-en-Barrois, le 10 novembre 2022

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

NOTE DE L'ORDONNATEUR

Conseil d'administration du 10 novembre 2022

Budget initial pour l'année 2023

Le conseil d'administration sera amené à délibérer sur les tableaux 1 – 1^{er} cadre, 2, 4 et 6 – 1^{er} cadre. Les autres tableaux de la liasse budgétaire et comptable sont fournis à titre d'information.

1- Autorisation d'emplois

La poursuite de la montée en puissance de l'établissement, la construction de son ancrage dans le territoire et la mise en œuvre des tâches de gestion courante dont les missions régaliennes, nécessite des ressources humaines en plus grand nombre que ne le permet le plafond d'emploi de 30 ETP/ETPT. Le rapport d'évaluation des moyens nécessaires au parcs nationaux produit par le CGEDD en mai 2014 évalue le seuil minimal des besoins en ETP d'un Parc national à 77 ETP : 63 ETP pour les activités opérationnelles et 14 ETP pour les activités de management et soutien.

Actuellement, le Parc national de forêts compte 30 ETP et bénéficie de 16 ETP mutualisés avec l'OFB (4) et l'ONF (12). Ces 46 ETP se répartissent 38 ETP (60% du besoin minimum) pour les activités opérationnelles et 8 ETP (57% du besoin minimum) pour les activités de management et soutien. Par ailleurs, l'effectif actuel ne permet pas à l'établissement de disposer de toutes les compétences nécessaires pour accomplir ses missions. Il manque des compétences en matière de gestion de l'eau et des milieux humides, en matière de gestion de la commande publique. Par ailleurs, la masse de travail dans le domaine de la gestion forestière (instruction de la compatibilité des documents de gestion, autorisations de coupes et travaux, projets de financement, accompagnement de la filière bois), dans le domaine de la mise en tourisme, ou dans le domaine du développement agricole nécessite de consolider les effectifs sur ces thématiques. Enfin, certaines missions reposent sur un seul agent (RH, comptabilité). En cas d'indisponibilité, la continuité de service pourrait être mise à mal.

Pour autant, le plafond d'emploi de 30 ETPT ne sera pas relevé en 2023. L'établissement fait toutefois l'hypothèse de l'octroi de 2,5 ETPT sous plafond supplémentaire pour apporter le soutien nécessaire aux équipes pendant la période estivale.

L'établissement aura recours au ETPT hors plafond avec le recrutement pour 6 mois d'un renfort sur le programme MAEC (financé à 100% par la DRAAF) et au recrutement de 2 apprentis supplémentaires à la rentrée 2023, sur les métiers supports.

2- Recettes à intégrer pour l'exercice 2023

- Des recettes globalisées pour **3 501 300 €** avec :
 - Une dotation OFB inchangée comparativement à l'exercice 2022 avec **3 489 000 €**;
 - Des recettes propres à hauteur de **12 300 €** avec la boutique du Parc (10 000€) et la redevance du droit d'usage de la marque Esprit parc national pour 2023 (2 300€).

- Des recettes fléchées pour **1 007 377 €** avec :
 - La dernière dotation du Plan France Relance à hauteur de **575 754 €**;

- Crédit du ministère de tutelle sur le P113 pour investissement : **200 000 €**
- Une subvention de la DRAAF 52 et 21 dans le cadre des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) à hauteur de **56 723 €**;
- Les subventions de l'OFB dans le cadre du partenariat de GMF avec l'OFB et les Parcs nationaux pour **27 000 €** suite à la finalisation des travaux de mise en accessibilité du site de la Maison forestière de Charbonnière à Auberive par le CIN et du site d'accueil au Val d'Esnoms ;
- La surtaxe payée par les délégataires, définie dans le contrat de Délégation de Service public (DSP) pour la régulation de la Réserve intégrale, générera en fin d'année des recettes propres fléchées à hauteur de **81 000 €**;
- Dans le cadre du programme LIFE Biodiv'Est, la subvention de **36 900 €** pour la mise en place de paiements pour services environnementaux forestiers ;
- La subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie pour **24 000 €**;
- Le solde de la subvention octroyée par le Parc national des Ecrins dans le cadre de la convention de partenariat sur l'observatoire sanitaire pour **1 000 €**;
- La subvention AccessFor (IGN) pour de la cartographie forestière pour **3 000 €**;
- La subvention de l'association Nuit des forêts pour soutenir l'évènement du même nom à hauteur de **2 000 €**

Il est à noter, qu'à ce jour, les recettes du tableau 2 ne prennent pas en compte les demandes de subvention en cours, à savoir :

- Les financements FEDER auprès des régions :
 - o Sensibilisation et mobilisation citoyenne via l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)
 - o Réalisation d'études et de plan de gestion relatif à la biodiversité
- Le financement privé avec le Fonds Eperon pour les infrastructures et le balisage des boucles du cœur.
- Le financement du ministère de tutelle sur des besoins en investissements.

L'octroi de ces financements sera déterminant pour la réalisation des projets de l'établissement.

La ventilation est présentée au tableau 2 « autorisations budgétaires » et pour information dans le tableau 3 « tableau des recettes par origine »

Le total des recettes s'élève à 4 508 677 € au BI2023 (contre 5 165 289 € au BR3 2022)

3- Postes de dépenses

Au cours de l'année 2023, l'action du Parc national sera mobilisée sur les principaux objectifs et orientations de la charte. Parmi ceux-ci, plusieurs revêtent une forte dimension stratégique, répondant soit à des attentes fortes formulées par le territoire, soit à des attentes fortes de la communauté de la conservation.

Pour 2023, les objectifs principaux de l'établissement sont les suivants :

a) Mettre en tourisme le territoire du Parc national (Orientation 14 de la charte)

La mise en tourisme du territoire s'organise autour de plusieurs projets :

- Mise en place d'un réseau de maisons de Parc national ; En 2023, une étude de programmation portera sur la création d'une Maison du Parc à Aignay-le-Duc, maison de l'eau. Les investissements correspondants seront à engager en 2024.
- Création et aménagement de 4 portes de cœur : réalisation sur crédits du plan de relance. Ce projet est financé sur plan de relance et sera achevé en 2023.
- Création d'un grand itinéraire équestre, VTT et pédestre, projet initié en 2022 ; projet initié en 2021 avec la réalisation des études foncières et la construction des 4 premières haltes ; 3 haltes supplémentaires seront à financer en 2023 ainsi que l'aménagement de toilettes sèches.
- Finalisation en 2023 du schéma d'interprétation du Parc national ; étude engagée dans le cadre d'un marché public.

b) Faire vivre la réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain (objectif 2 de la charte)

La création de la réserve intégrale (RI) en décembre 2021, puis l'adoption du plan de gestion en juillet 2022 nous imposent de poursuivre la concrétisation la mise en place de cet espace protégé emblématique pour le Parc national de forêts.

La mise en place du comité de suivi du plan de gestion sera effective au second semestre 2022.

Le second semestre 2022 doit également permettre de rendre opérationnel le dispositif de régulation dans le cadre de délégations de service public. L'économie de ces contrats devra être intégrée selon les besoins au BR3 2022 et au BI 2023.

La signalétique (trptyques) sera installée dès le second semestre 2022.

Plusieurs chantiers doivent être lancés au second semestre 2022, notamment la pose des balises de limite de la réserve intégrale et la pose de barrières de fermeture des voies d'accès. Le coût et le nombre élevé de barrières pourra nécessiter d'étaler le chantier sur le 2e semestre 2022 et le 1er semestre 2023.

Les études prévues au plan de gestion seront initiées et engagées selon leur niveau de priorité.

c) Faciliter et encadrer la recherche dans le territoire (Orientation 1 de la charte)

Il s'agit en 2023, de concrétiser un projet de création d'un lieu dédié à l'étude et au transfert de connaissances sur la forêt. Cela implique de définir le périmètre du projet, d'établir le cadre juridique de la structure, d'identifier un lieu et de définir un budget et un calendrier et de mobiliser les ressources nécessaires pour un lancement au 1er semestre 2024.

Ce lieu prolongera le dispositif de la futaie irrégulière école (FIE) mais étendu à d'autres modèles sylvicoles (futaie régulière, libre évolution) en se fondant sur les caractéristiques uniques du territoire du Parc national.

L'ensemble des actions à mener ont les répercussions suivantes en termes de dépenses :

Le poste Personnel

L'établissement commence l'année avec une équipe au complet. **Le montant total de l'enveloppe Personnel est évalué en autorisation d'engagement (AE) égale aux crédits de paiement (CP) à 2 275 000 € au BI 2023** (pour mémoire, 1 900 000 € en AE=CP au BR3 2022) avec pour principales composantes :

- Brut chargé annuel pour 30 agents : 1 965 000 €
- Renfort saisonnier pour 2,5 ETPT : 90 000 €
- Apprentis : 63 000 €
- CCD hors plafond de 6 mois sur le programme MAEC : 20 000 €
- Allocation d'aide au retour à l'emploi : 55 000 €
- Accident du travail et médecine de prévention : 10 440 €
- Association du personnel : 22 750 €
- Tickets restaurants : 27 600 €
- Agent comptable et indemnité du Président du CA : 7 710 €
- IKV, prestations sociales, CET, allocation télétravail : 13 500 €

Le poste Fonctionnement

Cette enveloppe permette d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement public et le financement d'études et prestations essentielles aux missions du Parc national.

En AE :

- **Connaissance et patrimoine : 190 460 €**
 - o Etudes naturalistes, gestion de données : 80 960 €
 - o Conseils, gestion et restauration de milieux : 86 900 €
 - o Déploiement du schéma d'interprétation : 10 000 €
 - o Projets culturels : 8 500 €
 - o Gestion et animation du conseil scientifique : 4 100 €
- **Communication : 232 200 €**
 - o Communication du Parc national de forêts et évènementiels : 155 100 €



- Education à l'environnement et au Développement Durable (EEDD) : 43 500 €
- Animation de la marque Esprit Parc national : 9 500 €
- Documents touristiques et animations : 24 100 €
- **Protection : 6 662 €**
 - Equipements : 6 662 €
- **Territoire : 109 350 €**
 - Coopération territoriale : 12 500 €
 - Forêts, chasse et partage de l'espace : 74 350 €
 - Régulation et suivi scientifique en Réserve intégrale : 22 500 €
- **Transition écologique : 220 800€**
 - Agroécologie : 40 700 €
 - Développement économique : 64 300 €
 - Tourisme Durable : 80 950 €
 - Evaluation et études économiques : 24 600 €
 - Animation du conseil économique, social et culturel : 10 250 €
- **Fonctionnement de l'établissement : 367 718 €**
 - Management général (dont instances) : 10 500 €
 - Fonctionnement général (fluides, fournitures, assurance, informatique, etc.) : 176 588€
 - Gestion des ressources humaines (formations, habillement,) : 44 000 €
 - Politique immobilière et logistique : 136 630 €, dont
 - Immobilier : 77 630 €
 - Véhicules : 59 000 €

En AE : les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1 127 690 € au BI 2023
(pour mémoire, 1 304 514 € au BR3 2022)

En CP :

- **Connaissance et patrimoine : 328 360 €**
 - Etudes naturalistes, gestion de données : 144 360 €
 - Conseils, gestion et restauration de milieux : 110 900 €
 - Déploiement du schéma d'interprétation : 53 000 €
 - Projets culturels : 16 000 €
 - Gestion et animation du conseil scientifique : 4 100 €
- **Communication : 242 200 €**
 - Communication du Parc national de forêts et évènementiels : 165 100 €
 - Education à l'environnement et au Développement Durable (EEDD) : 43 500 €
 - Animation de la marque Esprit Parc national : 9 500 €
 - Documents touristiques et animations : 24 100 €
- **Protection : 6 662 €**
 - Equipements : 6 662 €
- **Territoire : 137 350 €**
 - Coopération territoriale : 12 500 €
 - Forêts, chasse et partage de l'espace : 74 350 €
 - Régulation et suivi scientifique en Réserve intégrale : 50 500 €
- **Transition écologique : 289 000€**
 - Agroécologie : 56 700 €
 - Développement économique : 60 300 €
 - Tourisme Durable : 137 150 €
 - Evaluation et études économiques : 24 600 €
 - Animation du conseil économique, social et culturel : 10 250 €
- **Fonctionnement de l'établissement : 421 664 €**
 - Management général (dont instances) : 10 500 €
 - Fonctionnement général (fluides, fournitures, assurance, informatique, etc.) : 176 588€
 - Gestion des ressources humaines (formations, habillement,) : 44 000 €
 - Politique immobilière et logistique : 190 576 €, dont
 - Immobilier : 118 630 €
 - Véhicules : 71 946 €

En CP : les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1 425 736 € au BI 2023

(Pour mémoire, 1 213 163 € au BR3 2022)

Le différentiel entre AE et CP s'explique par les restes à payer sur des projets initiés fin 2022, notamment:

- Animation des sites Natura 2000 : 20 000 €
- Diagnostic de la pollution lumineuse : 28 000 €
- Interprétation et aménagement des portes de cœur : 28 000 €
- Schéma d'interprétation : 22 500 €
- Suivi scientifique en Réserve intégrale : 28 000 €
- Campagne de communication avec plaquettes institutionnelles : 26 000 €
- Guide du routard : 49 000 € dont des partenariats extérieurs seront recherchés début 2023 pour diminuer le coût de production

Ainsi que des restes à payer sur les locations dans le cadre du fonctionnement général de l'établissement :

- Loyers immobiliers : 41 000 €
- Location de 7 véhicules hybrides : 29 000 €

Le poste Intervention

Cette enveloppe permet de financer les actions subventionnées par le Parc national.

L'enveloppe dédiée à l'appel à projets annuel de l'établissement pour la mise en œuvre de la Charte se porte à 300 000 €

Les actions pilotées par l'établissement pour lesquels des financements ont été reçus :

- LifeBiodiv'Est - Implantation d'îlots de sénescence : 41 000 €
- Réserve intégrale – Versement à la Fédération de chasse pour la participation à la prise en charge des dégâts de gibier : 75 000 €
- Gestion des milieux en cœur de parc : 25 000 €
- Accompagnement MAEC : 37 625 €

En AE : les dépenses d'intervention sont évaluées à 478 625 € au BI 2023

(pour mémoire, 424 530 € au BR3 2022)

Les ouvertures de crédits de paiement évoluent dans les mêmes proportions que les autorisations d'engagement. Néanmoins, s'ajoutent les restes à payer suivants :

- **Dans le cadre du Plan France relance : 79 229 €**
 - o Restauration de la zone humide de Bure les Templiers (21) : 11 221 €
 - o Ruisseau de la fontaine aux chèvres à Colmier le Haut (52) : 8 802 €
 - o Restauration du ruisseau des Goules : 4 000 €
 - o Marais de Vau à Chameroy - Rochetaillée (52) : 17 240 €
 - o Restauration de la pelouse de la Combe Bot (Bugnières - 52) : 16 243 €
 - o Restauration de la pelouse de La Rache à Chameroy (Rochetaillée - 52) : 11 999 €
 - o Restauration de la pelouse du Mont (Latrecey -52) : 9 724 €
- **Mécénat GMF pour les aménagements au CIN d'Auberive et au Val d'Esnoms : 26 937 €**

En CP : les dépenses d'intervention sont évaluées à 584 791 € au BI 2023

(Pour mémoire, 665 324 € au BR3 2022)

Le poste Personnel, Fonctionnement et Intervention pour un total de 3 881 315 € en AE a été calibré pour respecter aux mieux les recettes certaines de 2023.

150 000 € de dépenses sont tributaires de la suite favorable des dossiers de subvention déposés fin 2022 et courant 2023 ou alors, comme cela est acté dans la liasse budgétaire, par un prélèvement sur la trésorerie.



Le poste Investissement

En 2022, l'enveloppe investissement a permis de poursuivre les travaux d'aménagement des locaux du siège, de procéder à l'acquisition de matériels pour équiper les agents recrutés entre 2021 et 2022 (matériel informatique et téléphonique, mobilier de bureau, véhicules). Cette enveloppe a également permis de financer la signalétique du Parc national, l'aménagement de la maison du Parc national à Leuglay (premier centre d'interprétation de la truffe de Bourgogne), la création des portes de cœur du Parc national (4 portes inscrites à la charte) et d'initier l'équipement d'une boucle de randonnée structurante sur 280 km, notamment grâce au Plan France Relance.

Néanmoins, les chantiers sont encore nombreux et les besoins suivants identifiés :

En AE :

- **Connaissance et patrimoine : 242 500 €**
 - o Matériel pour études naturalistes : 7 500 €
 - o Infrastructure d'accueil : 235 000 €, dont :
 - Interprétation et aménagement des portes de cœur Arc-Chatillon-Auberive : 200 000 €
 - Aménagement Portes de Chalmessin - Hêtre magique : 25 000 €
 - Aménagement de "la petite tuffière" - propriété DE THOMASSON à Rouvres-sur-Aube : 10 000 €
- **Territoire : 22 000 €**
 - o Observatoire des forêts : 2 000 €
 - o Partage de l'espace : 20 000 €
- **Protection : 85 000 €**
 - o Achats de VTT (6 en VAE) et équipements : 30 000 €
 - o Equipements individuels de police (centurons équipés) : 5 000 €
 - o Véhicules tout terrain : 50 000 €
- **Transition écologique : 206 000€**
 - o Mise en place des Boucles du cœur : 200 000 €, dont :
 - Construction de 3 abris supplémentaires : 95 000 €
 - Equipements des abris, balisage, signalétique : 25 000 €
 - Fondation pour les barres d'attache : 20 000 €
 - Mise en place de 4 toilettes sèches : 60 000 €
 - o Mobilier pour la boutique : 6 000 €
- **Etablissement : 26 500 €**

Ces investissements prévus se seront menés que si, et seulement si, des crédits du ministère de tutelle étaient octroyés à l'Etablissement ou si des dossiers de financements externes (Régions, Fonds Eperon, ...) recevaient une suite favorable. A ce jour, seul l'interprétation et l'aménagement des portes de cœur Arc-Chatillon-Auberive pour 200 000 € a fait l'objet d'un accord de principe sur un financement par crédit du ministère de tutelle sur le P113.

En AE : les dépenses d'investissement sont évaluées à 582 000 € au BI 2023

(pour mémoire, 1 584 604 € au BR3 2022)

Les ouvertures de crédits de paiement évoluent dans les mêmes proportions que les autorisations d'engagement. Néanmoins, s'ajoutent les restes à payer suivants :

- **Dans le cadre du Plan France relance : 342 756 €**
 - o Restauration de la pelouse de La Bosse (Rochetaillée - 52) : 1 322 €
 - o Restauration de la pelouse du Mont Musard (Le Montsaigeonnais - 52) : 1 486 €
 - o Aménagement de la Maison Ste Ruffine en habitat chauve-souris : 15 000 €
 - o Aménagement pédagogique de la RNR de Villemoron : 2 948 €
 - o Construction d'abris pour les "Portes du cœur" : 210 000 €
 - o Marais des Brosses : 112 000 €
- **Mise en place de la réserve intégrale, installation de barrières : 105 000 €**
- **Interprétation de la porte de Chalmessin : 1 400 €**

En CP : les dépenses d'investissement sont évaluées à 1 031 156 € au BI 2023

(pour mémoire, 1 802 571 € au BR3 2022)

Ainsi comme l'indique le tableau 2 « autorisations budgétaires », les variations des enveloppes de Personnel, de Fonctionnement, Intervention et Investissement entraînent au total une **ouverture d'AE au BI 2023 pour 4 463 315 € et de CP pour 5 316 683 €**

4- Solde budgétaire

Le solde déficitaire au **BI 2023 est de 808 006 €** Ce solde déficitaire est mécaniquement creusé par :

- L'apurement des restes à payer ;
- L'inscription de dépenses d'investissement de 382 000 € non associées à des recettes, puisque incertaines à ce jour.

5- Prélèvement de trésorerie

Cette même somme est donc prélevée dans la trésorerie de l'établissement qui s'élève en début d'exercice à 1 367 139,34 euros (BR3 2022) et sera ramenée mécaniquement à un niveau final prévisionnel de **559 133,34 €, soit 47 jours de fonctionnement**. Ce niveau de trésorerie ne prend pas en compte les financements du ministère de tutelle sur ou les financements externes mobilisés sur 2023. La rectification sera apportée lors du BR1 2023.

La variation prévisionnelle ne laisse apparaître aucun signe de rupture en cours d'exercice, permettant à l'établissement d'assumer l'ensemble de ses obligations.

Les tableaux 8 et 9 (dépenses fléchées et opérations pluriannuelles) retracent les opérations fléchées et les opérations pluriannuelles. Il est à noter qu'à l'échéance du Plan de relance, aucune opération pluriannuelle n'a été programmée.

Les restes à payer au 31 décembre 2023 sont évalués à 310 154 €, en nette diminution par rapport au prévisionnel du 31 décembre 2022 (Cf. Tableau complémentaire du budget).

6- Les grands ratios en comptabilité générale

Le tableau 6 « Situation patrimoniale » précise les recettes acquises et tient compte de la ventilation des fonds du Plan France Relance entre l'enveloppe Intervention et Investissement.

Le compte de résultat affiche un déficit qui se creuse, passant de -2 922 € au prévisionnel d'exécution 2022 à - 773 675 € au BI 2023. Les dépenses sont impactées par les ouvertures de crédits nécessaires à la réalisation des opérations.

Les dotations aux amortissements et provisions sont revues à la hausse, en corrélation avec l'ensemble des investissements réalisés en 2022. Le montant sera affiné lors du BR1 2023 avec les montants constatés au compte financier 2022.

Une fois retraité comptablement, le résultat, lourdement déficitaire, ne permet pas de dégager une capacité d'autofinancement (CAF). Il en résulte une insuffisance d'autofinancement (IAF) de 473 675 €. Cette IAF est naturellement insuffisante pour financer l'ensemble des investissements, qui restent conséquents sur 2023 et il en résulte un prélèvement sur le fonds de roulement de 808 306 €.

Le fonds de roulement devrait s'établir à 300 318 € fin 2023. Il représente 25 jours de fonctionnement courant (11 904 €/ jour), hors charges calculées (amortissements et provisions).

Dressé le 14 octobre 2022

Le Directeur du Parc national de forêts

Philippe Puydarrieux



BI 2023 - TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	32,5	3,16	35,66
Rappel du plafond d'emploi notifié par le responsable de programme (ETPT)			

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	masse salariale
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3 + 4)	32,5	2 192 000	3,16	83 000	35,66	2 275 000
1 - TITULAIRES	11,8	952 500	0	0	11,8	952 500
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion déconcentrés dans l'organisme)	11,8	952 500			11,8	952 500
* Titulaires organisme					0	0
2 – CONTRACTUELS	20,7	1 098 000	0,5	20 000	21,2	1 118 000
* Contractuels de droit public	18,2	1 008 000	0	0	18,2	1 008 000
Contractuels quasi-statut :	18,2	1 008 000	0	0	18,2	1 008 000
δCDI	2,8	198 000			2,8	198 000
δCDD	15,4	810 000			15,4	810 000
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)					0	0
Autres contractuels de droit public	2,5	90 000	0,5	20 000	3	110 000
δCDI					0	0
δCDD	2,5	90 000	0,5	20 000	3	110 000
3 a) - CONTRATS AIDES					0	0
3 b) – APPRENTIS			2,66	63 000	2,66	63 000
4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL		141 500		0		141 500
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacances et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, allocations retraites à la charge de l'établissement)		63 000				63 000
Action sociale et prestations sociale et médecine du travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine du travail, capital décès)		68 000				68 000
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (IKV, rachats de jours CET, CSG, versements transport, impôts et taxes associés)		10 500				10 500
Ligne d'ajustement						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

POUR INFORMATION : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (MAD SORTANTES)	ETPT	Dépenses de personnel (*)
	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME		
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME		

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (4 + 5)	ETPT	Dépenses de fonctionnement (*)
	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME		
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME		

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et ne décomptant pas le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (volontaires de service civique)

	ETPT	Dépenses de personnel
9 - VSC	0	0

BI 2023 - TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES									RECETTES				
	Montants								Montants				
	AE				CP				BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/BI	BI 2023	
	BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/BI	BI 2023	BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/BI	BI 2023					
Personnel	1 900 000,00	1 900 000,00	375 000,00	2 275 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00	375 000,00	2 275 000,00	3 512 614,00	3 512 614,00	-11 314,00	3 501 300,00	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	232 000,00	232 000,00	3 000,00	235 000,00			0,00		3 489 673,00	3 489 673,00	-673,00	3 489 000,00	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)
											0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	1 304 514,00	1 304 514,00	-176 824,00	1 127 690,00	1 213 163,00	1 213 163,00	212 573,00	1 425 736,00			0,00	0,00	Fiscalité affectée
											0,00	0,00	Autres financements publics
Intervention	424 530,00	424 530,00	54 095,00	478 625,00	665 324,00	665 324,00	-80 533,00	584 791,00	22 941,00	22 941,00	-10 641,00	12 300,00	Recettes propres
Investissement	1 748 604,00	1 584 604,00	-1 002 604,00	582 000,00	1 802 571,00	1 802 571,00	-771 415,00	1 031 156,00	1 652 675,00	1 652 675,00	-645 298,00	1 007 377,00	Recettes fléchées*
									1 476 575,00	1 476 575,00	-700 821,00	775 754,00	Financements de l'Etat fléchés
									91 100,00	91 100,00	54 523,00	145 623,00	Autres financements publics fléchés
									85 000,00	85 000,00	1 000,00	86 000,00	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	5 377 648,00	5 213 648,00	-750 333,00	4 463 315,00	5 581 058,00	5 581 058,00	-264 375,00	5 316 683,00	5 165 289,00	5 165 289,00	-656 612,00	4 508 677,00	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					0,00	0,00	0,00	0,00	415 769,00	415 769,00	392 237,00	808 006,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

BI 2023 - Tableau complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (n°2)

	Niveau des restes à payer au 31/12/2022 (1)	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2022 à solder (2)	Niveau des restes à payer au 31/12/2022 après annulation d'AE (3) = (1) - (2)	AE 2023 (4)	CP 2023 sur AE antérieures à 2023 (5)	CP 2023 sur AE 2023 (6)	Total CP 2023 (7) = (5) + (6)	Niveau des restes à payer au 31/12/2023 (8) = (3) + (4) - (7)
Fonctionnement hors personnel	425 417	0	425 417	1 127 690	251 046	1 127 690	1 378 736	174 371
Intervention	120 302	0	120 302	478 625	138 166	478 625	616 791	-17 864
Investissement	617 803	0	617 803	582 000	464 156	582 000	1 046 156	153 647
Total	1 163 522	0	1 163 522	2 188 315	853 368	2 188 315	3 041 683	310 154

A minima remplir les colonnes en jaune.

BI 2023 - TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	192 126	192 126	152 210	237 610	2 000	2 000	9 500	9 500	355 836	441 236
1-1 Acquisition de connaissances	81 053	81 053	142 210	227 610	2 000	2 000	9 500	9 500	234 763	320 163
1-2 Administration et diffusion des connaissances	81 053	81 053	10 000	10 000					91 053	91 053
1-3 Contribution à des programmes de recherche	30 020	30 020							30 020	30 020
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	252 165	252 165	53 160	73 160	89 500	168 666	95 000	202 808	489 825	696 799
2-1 Surveillance du territoire et des usages	186 122	186 122	6 160	6 160			85 000	190 000	277 282	382 282
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	30 020	30 020	46 000	66 000	56 750	135 916	10 000	12 808	142 770	244 744
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturel et paysager	36 024	36 024	1 000	1 000	32 750	32 750			69 774	69 774
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	404 595	404 595	371 680	488 380	343 375	343 375	220 000	221 400	1 339 650	1 457 750
3-1 Agriculture	78 051	78 051	47 300	59 300	69 375	69 375			194 726	206 726
3-2 Sylviculture	102 067	102 067	2 800	2 800	72 750	72 750			177 617	177 617
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	24 016	24 016	109 450	165 650	31 750	31 750	220 000	220 000	385 216	441 416
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	18 012	18 012	54 800	54 800	75 000	75 000			147 812	147 812
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	66 043	66 043	200	200	31 750	31 750		1 400	97 993	99 393
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux	54 035	54 035	22 700	30 200	62 750	62 750			139 485	146 985
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin	-	-							-	-
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	-	-							-	-
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	32 352	32 352	104 430	145 430					136 782	177 782
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	30 020	30 020	30 000	30 000					60 020	60 020
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	545 156	545 156	232 600	270 600	43 750	70 750	236 000	575 948	1 057 506	1 462 454
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	117 077	117 077	21 000	21 000	20 000	20 000			158 077	158 077
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	189 124	189 124	26 600	26 600	23 750	23 750			239 474	239 474
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	121 880	121 880	17 000	45 000		27 000	230 000	569 948	368 880	763 828
4-4 Outils de communication de l'EPPN	117 077	117 077	168 000	178 000			6 000	6 000	291 077	301 077
5 Piloter la politique du Parc national	180 118	180 118	21 500	21 500	-	-	-	-	201 618	201 618
5-1 Animation et évaluation de la charte	108 071	108 071	17 500	17 500					125 571	125 571
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	42 027	42 027	1 000	1 000					43 027	43 027
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales	30 020	30 020	3 000	3 000					33 020	33 020
6 Gérer l'établissement public	700 840	700 840	296 540	334 486	-	-	21 500	21 500	1 018 880	1 056 826
6-1 Management général	145 690	145 690	21 452	21 452					167 142	167 142
6-2 Gestion financière	78 161	78 161							78 161	78 161
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	153 100	153 100	185 088	185 088			21 500	21 500	359 688	359 688
6-4 Gestion des ressources humaines	208 013	208 013	31 000	56 000					239 013	264 013
6-5 Immobilier / logistique	115 876	115 876	59 000	71 946					174 876	187 822
TOTAL	2 275 000	2 275 000	1 127 690	1 425 736	478 625	584 791	582 000	1 031 156	4 463 315	5 316 683

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B -

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Il est demandé de n'inscrire qu'un seul chiffre par ligne correspondant à une même recette par origine. Cela permet d'éviter qu'une même origine s'impute sur deux colonnes de recettes, ce qui rend la lecture du tableau plus complexe.

Budget	RECETTES								Total (C)
	Recettes globalisées					Recettes fêchées			
	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fêchés	Autres financements publics fêchés	Recettes propres fêchées	
Etat OFB	3 489 000,00								3 489 000,00
GMF - Acompte + Solde sur DAS 2021-004 (100% 20 €)							20 000,00		20 000,00
GMF - Solde sur DAS 2022-032 (70% 10 €)							7 000,00		7 000,00
Etat - plan de relance crédits 2020						575 754,00			575 754,00
Etat - Crédit sur P113 pour investissement						200 000,00			200 000,00
MAEC par DRAAF							56 723,00		56 723,00
Association Nuit des forêts								2 000,00	2 000,00
AccessFor								3 000,00	3 000,00
Lifebiodiv/Est							36 900,00		36 900,00
Subvention Agence de l'eau Seine Normandie							24 000,00		24 000,00
Solde subvention PNEcrins - Obseratoire sanitaire							1 000,00		1 000,00
Régulation réserve intégrale (DSP)								81 000,00	81 000,00
Boutique					10 000,00				10 000,00
Redevance droit d'usage de la marque Esprit parc national pour l'année 2023					2 300,00				2 300,00
TOTAL	3 489 000,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00	775 754,00	145 623,00	86 000,00	4 508 677,00

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C 808 006,00

BI 2023 - TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS					
	BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/B	BI 2023		BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/BI	BI 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	415 769,00	415 769,00	392 237,00	808 006,00		0,00	0,00	0,00	0,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>			0,00					0,00		<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles)</i>			0,00					0,00		<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles)</i>
Remboursements d'emprunts (capital) (b1) ;			0,00					0,00		Nouveaux emprunts (capital) (b2) ;
Nouveaux prêts (capital) (b1) ;			0,00					0,00		Remboursements de prêts (capital) (b2) ;
Dépôts et cautionnements (b1)			0,00					0,00		Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)			0,00					0,00		Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	415 769,00	415 769,00	392 237,00	808 006,00		0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	0,00	0,00	0,00	0,00		415 769,00	415 769,00	392 237,00	808 006,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			0,00	0,00		258 714,00	258 714,00	-203 522,00	55 192,00	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			0,00	0,00		157 055,00	157 055,00	595 759,00	752 814,00	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	415 769,00	415 769,00	392 237,00	808 006,00		415 769,00	415 769,00	392 237,00	808 006,00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

BI 2023 - TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants				PRODUITS	Montants			
	BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/BI	BI 2023		BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/BI	BI 2023
Personnel	1 773 000	1 773 000	372 000,00	2 145 000	Subventions de l'Etat	3 740 624	3 740 624	-172 395,00	3 568 229
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	232 000	232 000	3 000,00	235 000	<i>Dont contribution versée par l'OFB</i>	3 489 673	3 489 673	-673,00	3 489 000
					Fiscalité affectée			0,00	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 568 163	1 568 163	287 573,00	1 855 736	Autres subventions	155 000	155 000	-9 377,00	145 623
Intervention (le cas échéant)	665 324	665 324	-80 533,00	584 791	Autres produits	107 941	107 941	-9 941,00	98 000
TOTAL DES CHARGES (1)	4 006 487	4 006 487	579 040,00	4 585 527	TOTAL DES PRODUITS (2)	4 003 565	4 003 565	-191 713,00	3 811 852
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0,00	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	2 922	2 922	770 753,00	773 675
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	4 006 487	4 006 487	579 040,00	4 585 527	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	4 006 487	4 006 487	579 040,00	4 585 527

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants			
	BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/BI	BI 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-2 922	-2 922	-770 753,00	-773 675
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	200 000	200 000	100 000,00	300 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			0,00	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0,00	
- produits de cession d'éléments d'actifs			0,00	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			0,00	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	197 078	197 078	-670 753,00	-473 675

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants				RESSOURCES	Montants			
	BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/BI	BI 2023		BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/BI	BI 2023
Insuffisance d'autofinancement	0	0	473 675,00	473 675	Capacité d'autofinancement	197 078	197 078	-197 078,00	0
Investissements	1 802 571	1 802 572	-771 416,00	1 031 156	Financement de l'actif par l'État	1 214 624	1 214 624	-518 099,00	696 525
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			0,00	
					Autres ressources			0,00	
Remboursement des dettes financières			0,00		Augmentation des dettes financières			0,00	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 802 571	1 802 572	-297 741,00	1 504 831	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 411 702	1 411 702	-715 177,00	696 525
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0,00	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	390 869	390 870	417 436,00	808 306

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			
	BR3 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation Prévision d'exécution/BI	BI 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-390 869	-390 870	-417 436,00	-808 306
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	24 900	24 900	-25 200,00	-300
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-415 769	-415 769	-392 237,00	-808 006
<i>Dont variation de la TRESORERIE FLECHEE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*</i>	<i>-258 714</i>	<i>-258 714</i>	<i>203 522,00</i>	<i>-55 192</i>
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 108 624	1 108 624	-808 306,00	300 318
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-258 515	-258 515	-300,00	-258 815
Niveau final de la TRESORERIE	1 367 139	1 367 139	-808 006,00	559 133

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

BI 2023 - TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	1 367 139,34	752 083,34	1 004 044,94	1 517 516,38	1 566 810,38	1 700 244,98	1 342 144,98	1 171 444,98	1 451 379,58	1 046 289,58	1 103 825,34	836 909,34	14 859 833,16
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	0,00	697 261,60	977 108,44	800,00	698 734,60	1 500,00	3 300,00	700 934,60	2 000,00	419 260,76	400,00	0,00	3 501 300,00
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)		697 261,60	977 108,44		697 934,60			697 934,60		418 760,76			3 489 000,00
Autres financements de l'Etat													0,00
Fiscalité affectée													0,00
Autres financements publics													0,00
Recettes propres				800,00	800,00	1 500,00	3 300,00	3 000,00	2 000,00	500,00	400,00		12 300,00
Recettes budgétaires fléchées (dont plan de relance)	0,00	0,00	0,00	575 754,00	0,00	24 000,00	200 000,00	1 000,00	29 000,00	39 900,00	56 723,00	81 000,00	1 007 377,00
Financements de l'Etat fléchés				575 754,00			200 000,00						775 754,00
Autres financements publics fléchés						24 000,00		1 000,00	27 000,00	36 900,00	56 723,00		145 623,00
Recettes propres fléchées									2 000,00	3 000,00		81 000,00	86 000,00
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts : encaissements en capital													0,00
Prêts : encaissement en capital													0,00
Dépôts et cautionnements													0,00
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- TVA encaissée													0,00
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													0,00
A. TOTAL	0,00	697 261,60	977 108,44	576 554,00	698 734,60	25 500,00	203 300,00	701 934,60	31 000,00	459 160,76	57 123,00	81 000,00	4 508 677,00
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	459 000,00	332 000,00	277 312,00	297 000,00	547 000,00	287 000,00	321 000,00	331 000,00	377 590,00	381 625,00	284 810,00	358 776,00	4 254 113,00
Personnel	224 000,00	177 000,00	177 000,00	177 000,00	177 000,00	177 000,00	195 000,00	195 000,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00	210 000,00	2 255 000,00
Fonctionnement	130 000,00	120 000,00	95 000,00	95 000,00	100 000,00	100 000,00	95 000,00	95 000,00	120 000,00	112 000,00	100 000,00	148 776,00	1 310 776,00
Intervention			5 312,00	25 000,00	250 000,00	10 000,00	31 000,00	41 000,00		37 625,00			399 937,00
Investissement	105 000,00	35 000,00			20 000,00				75 590,00	50 000,00	2 810,00		288 400,00
Dépenses liées à des recettes fléchées (dont plan de relance)	156 056,00	113 300,00	186 325,00	230 260,00	18 300,00	96 600,00	53 000,00	91 000,00	58 500,00	20 000,00	39 229,00	0,00	1 062 570,00
Personnel	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 500,00							20 000,00
Fonctionnement	10 000,00	10 000,00	18 400,00	26 960,00		3 100,00	8 000,00		8 500,00	20 000,00	10 000,00	0,00	114 960,00
Intervention			64 625,00		15 000,00		15 000,00	41 000,00	20 000,00		29 229,00		184 854,00
Investissement	142 756,00	100 000,00	100 000,00	200 000,00		90 000,00	30 000,00	50 000,00	30 000,00				742 756,00
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts : remboursements en capital													0,00
Prêts : décaissements en capital												0,00	0,00
Dépôts et cautionnements													0,00
Autres décaissements d'opérations non budgétaires													0,00
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA décaissée													0,00
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													0,00
B. TOTAL	615 056,00	445 300,00	463 637,00	527 260,00	565 300,00	383 600,00	374 000,00	422 000,00	436 090,00	401 625,00	324 039,00	358 776,00	5 316 683,00
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-615 056,00	251 961,60	513 471,44	49 294,00	133 434,60	-358 100,00	-170 700,00	279 934,60	-405 090,00	57 535,76	-266 916,00	-277 776,00	-808 006,00
SOLDE CUMULE (1) + (2)	752 083,34	1 004 044,94	1 517 516,38	1 566 810,38	1 700 244,98	1 342 144,98	1 171 444,98	1 451 379,58	1 046 289,58	1 103 825,34	836 909,34	559 133,34	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

BI 2023 - TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses en commentaires directement dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

	Antérieures à 2023 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		499 065	443 873	514 873	514 873	
Recettes fléchées (b)	499 065	1 007 378	81 000	0	0	1 587 443
Financements de l'État fléchés	484 765	775 755				1 260 520
Autres financements publics fléchés	14 300	145 623				159 923
Recettes propres fléchées		86 000	81 000			167 000
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0	1 062 570	10 000	0	0	1 072 570
Personnel						
AE=CP		20 000				20 000
Fonctionnement						
AE		48 560				48 560
CP		114 960	10 000			124 960
Intervention						
AE		78 625				78 625
CP		184 854				184 854
Investissement						
AE		200 000				200 000
CP		742 756				742 756
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	499 065	-55 192	71 000	0	0	514 873

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	499 065	443 873	514 873	514 873	514 873	514 873

BI 2023 - TABLEAU 8
Opérations liées à la mise en œuvre du Plan de relance

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

Il est précisé que ce tableau 8bis doit permettre de distinguer les opérations fléchées du plan de relance, mais que ces opérations doivent également figurer dans le tableau 8 (onglet précédent).

	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0	153 770	153 770	
Recettes fléchées (b)	575755	0	0	575755
Financements de l'État fléchés	575 755 €			575755
Autres financements publics fléchés				0
Recettes propres fléchées				0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	421985	0	0	421985
Personnel				
AE=CP				0
Fonctionnement				
AE				-
CP				-
Intervention				-
AE				-
CP	79229			79 229
Investissement				-
AE				-
CP	342756			342 756
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	153770	0	0	153770

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre

Autofinancement des opérations fléchées (d)				0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)				0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) -	153 770	153 770	153 770	153 770

BI 2023 - TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2023	Prévision d'exécution 2022 (BR3 2022)	
Niveau x initiau x	1	Niveau initial de restes à payer (Prévision 2022)	1 163 522	1 388 902
	2	Niveau initial du fonds de roulement (Prévision 2022)	1 108 624	1 499 493
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement (Prévision 2022)	-258 515	-283 415
	4	Niveau initial de la trésorerie (Prévision 2022)	1 367 139	1 782 908
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée (Prévision 2022)	-258 714	
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (Prévision 2022)	1 625 853	1 782 908
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	4 463 315	5 377 648
	6	Résultat patrimonial	-773 675	-2 922
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-473 675	197 078
	8	Variation du fonds de roulement	-808 306	-390 869
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0	0
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0	35 858
		Variation des stocks	+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	35 858
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS -300	-10 958
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - -300	-10 958
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-808 006	-415 769
12.a	Recettes budgétaires	4 508 677	5 165 289	
12.b	Crédits de paiement ouverts	5 316 683	5 581 058	
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	0	0	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-808 006	-415 769	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-55 192	-258 714	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-752 814	-157 055	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	-300	24 900	
16	Variation des restes à payer	-853 368	-203 410	
16 bis	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2020 à solder (le cas échéant)	0	21 970	
Niveau x finaux	17	Niveau final de restes à payer	310 154	1 163 522
	18	Niveau final du fonds de roulement	300 318	1 108 624
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-258 815	-258 515
	20	Niveau final de la trésorerie	559 133	1 367 139
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-313 906	-258 714
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	873 039	1 625 853

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Les cases contenant grisées sont complétées automatiquement par des formules.